



COMMUNE DE ROUGEMONT-LE-CHATEAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

NOTE DE PRESENTATION

Rappel règlementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente ainsi les principales informations du compte administratif 2018 de la commune.

1. Les chiffres clés du compte administratif :

Section de fonctionnement

Dépenses	1 015 712.13 €
Recettes	1 131 216.08 €
Excédent reporté de 2018	408 365.15 €
Total recettes	1 539 581.23 €
Excédent réel de l'exercice 2019	115 503.95 €
Excédent cumulé 2019	523 869.10 €

Section d'investissement :

Dépenses	412 637.96 €
Restes à réaliser	117 350.00 €
Total dépenses	529 987.96 €
Recettes	341 148.38 €
Restes à réaliser	14 000.00 €
Total recettes	355 148.38 €
Excédent reporté de 2018	115 413.11 €
Déficit 2019	59 426.47 €

Le déficit d'investissement sera couvert par un virement de la section de fonctionnement.

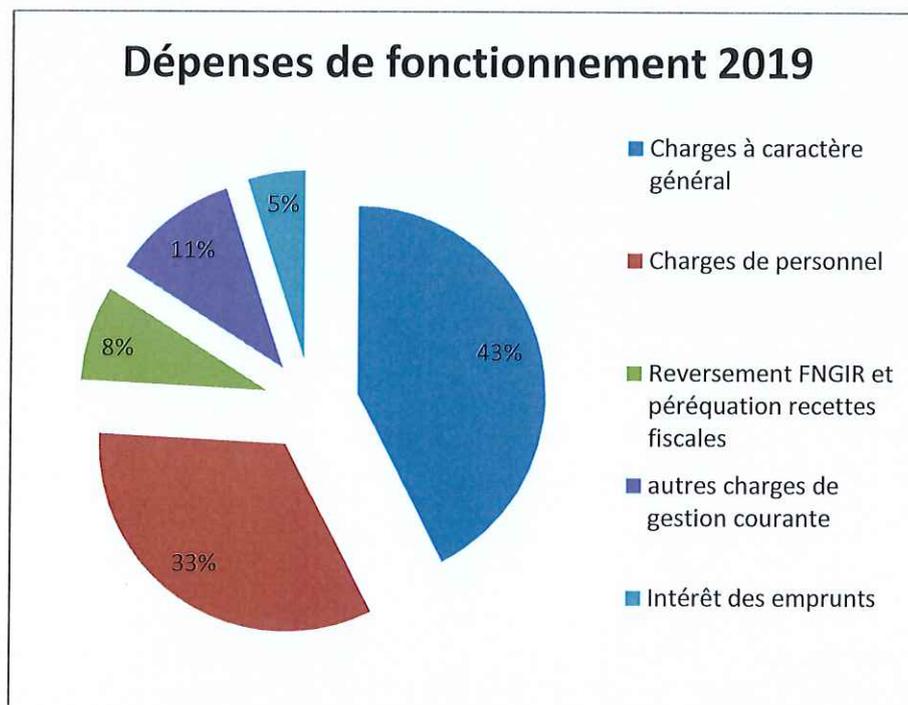
2. La section de fonctionnement :

2.1. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 822 489.22 € (- 7.4 % par rapport à 2018 : 888 605.99€)

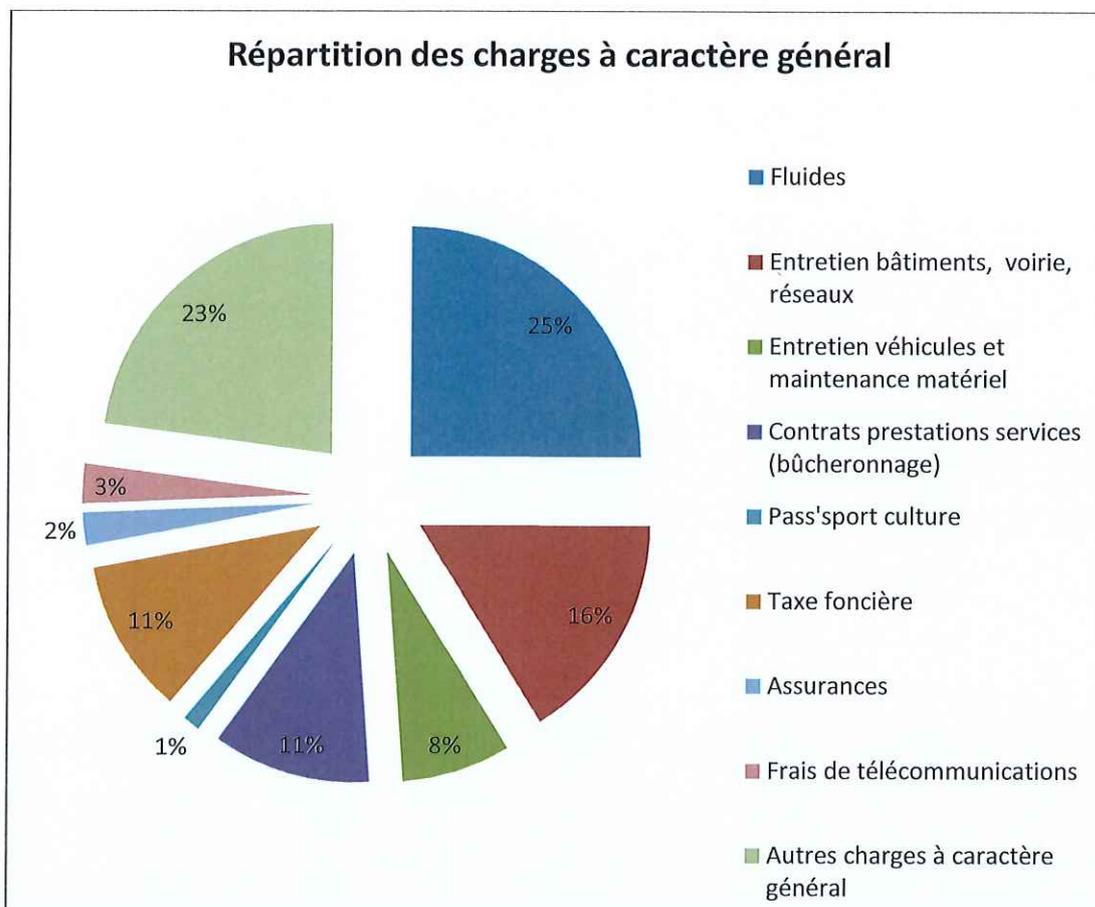
Elles sont composées notamment par :

- Des charges à caractère général 349 754.28€ (contre 321 960.23 € en 2018), consacrées en grande partie à l'entretien et au fonctionnement des bâtiments et des services. Elles comprennent également la participation au pass'sport culture (4330 €). Une dépense importante a été réalisée en 2019 pour l'entretien de la voirie (16 422.36 € contre 8103.60 € en 2018) et pour l'entretien des réseaux (13 523.79 €). L'état général de la voirie, des réseaux, des berges de la rivière est vieillissant. Des réparations ont été nécessaires, bien souvent dans l'urgence : berges de la Saint Nicolas, caniveau rue de la Bavière, reprise du réseau d'eau pluvial rue d'Etueffont, rue de la Costantine, Allée Gaston et Victor Erhard. L'entretien devra se poursuivre en 2020.
- Des charges de personnel : 274 267.45 € (252 561.42 € en 2018). Du personnel extérieur a été recruté par le biais du service de remplacement, pour palier d'une part l'absence du personnel titulaire et d'autre part l'accroissement d'activité lié à l'aménagement de la place de l'ancienne gare.
- Des reversements des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources et au fonds de péréquation des recettes fiscales 31 172 € (34228 € en 2018),
- Un versement de 36 136.21 € correspondant à l'attribution de compensation due à la Communauté de Communes des Vosges du Sud et comprenant notamment la participation 2019 au contingent incendie.
- Les autres frais de gestion courante 90 413.27 € (- 5 % par rapport à 2018 : 95 876.97 €) comprenant entre autres les indemnités versées aux élus et les cotisations afférentes 53 805.17 € (53 504.44 € en 2018), les contributions au syndicat de gestion de la piscine (18 944.64 €), au syndicat de la fourrière (848.10 €) et au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (1736.29€), les subventions versées aux associations (10 044 €).
- Les charges d'emprunt : 40 746.01 € (61 214.15 € en 2018, soit – 33 %). Cette diminution correspond à la reprise par la Communauté de Communes des Vosges du Sud, des emprunts liés au bâtiment du Centre de loisirs.



Les opérations d'ordre s'élèvent à 193 222.91 €. Elles concernent les dotations d'amortissement (12 522.91 €) et les écritures liées aux cessions (180 700 €).

Répartition des charges à caractère général :



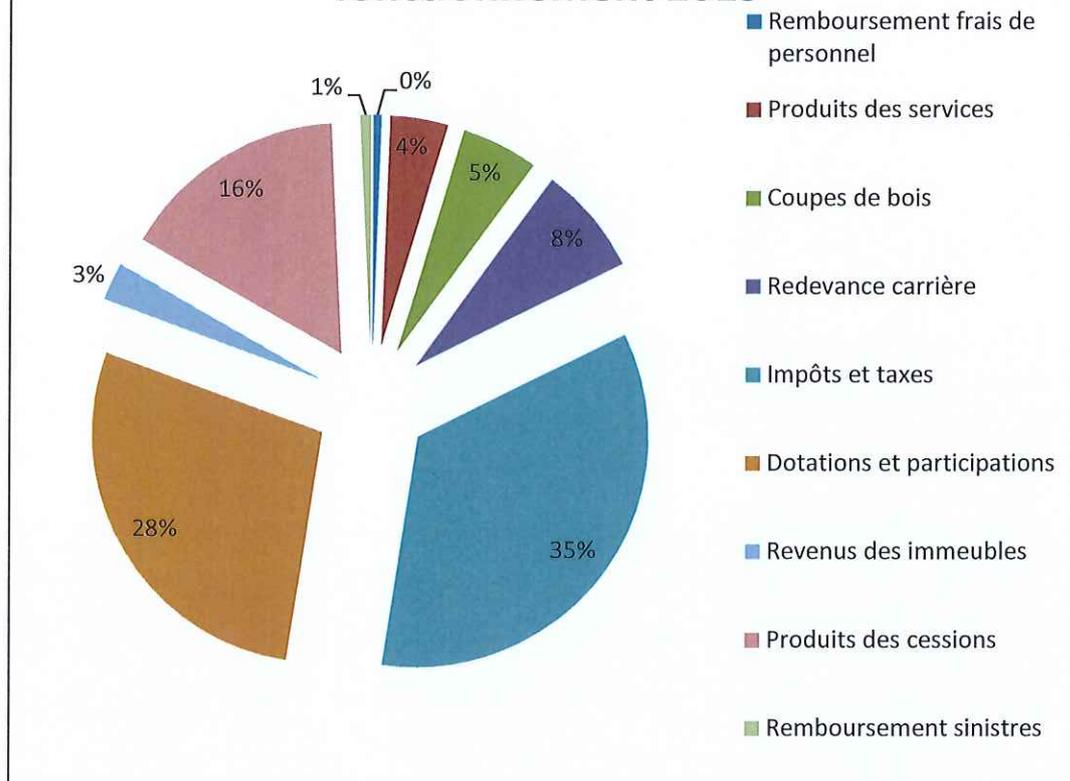
2.1. Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 131 216.08 € (contre 1 140 222.13 € en 2018)

Elles sont composées principalement comme suit :

- Remboursements de rémunération (assurance du personnel) : 6 502.16 € (3434.70 € en 2018).
- Produits des services (coupes de bois, redevance de la carrière) : 193 540.59 € (173 610.49 € en 2018). L'année 2019 a été marquée par une augmentation des recettes liées à l'activité de la carrière en 2018.
- Impôts et taxes : 393 062.83 € (396 267.97 € en 2018)
- Dotations et participations : 318 646.78 € (319 793.24 € en 2018)
- Revenus des immeubles : 29 819.03 € (36 166.53 € en 2018). Cette diminution est liée à l'expulsion d'un locataire et à la cessation d'activité du Restaurant du Quai
- Remboursements d'assurance (sinistres) : 8742.94 € (4 687.15 € en 2018)
- Produits des cessions : 180 700 € correspondant à la vente de la partie gauche de l'ancien centre de secours (180 000 €) et à la vente du véhicule Mercedes (700 €)
- Parts sociales : 1.75 €

Répartition des recettes de fonctionnement 2019



2. La section d'investissement :

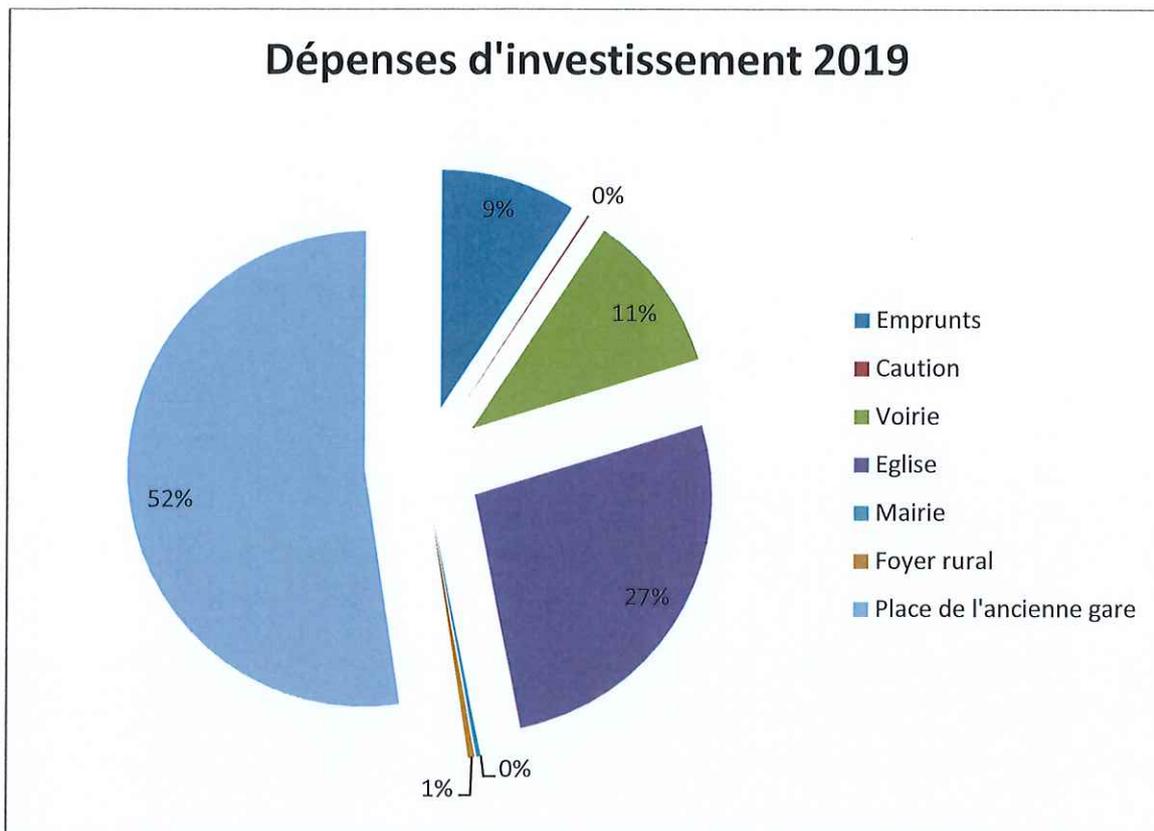
2.1. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 412 637.96 € (contre 272 645.83 € en 2018)

Elles concernent :

- Le remboursement du capital des emprunts : 37 893.45 € (89 997.03 € en 2018). Cette diminution correspond à une renégociation de nos emprunts ainsi qu'à la reprise de l'emprunt du CLSH par la Communauté de Communes des Vosges du Sud
- Le remboursement de caution : 417.60 €.
- La réalisation d'opérations : 374 326.91 € (123 949.50 € en 2018), avec notamment :
 - o 10 - Voirie : mise en place d'une signalétique au parcours santé : 660 €
 - o 10 - Voirie : acquisition de 2 panneaux d'information lumineux : 21 600 €
 - o 10 - Voirie : acquisition d'un camion : 22 000 €
 - o 13 - Eglise : ravalement de façades : 109 736.40 €
 - o 27 - Foyer Rural : fin des travaux d'accessibilité et économie d'énergie : 1845.99 €
 - o 29 - Mairie : remplacement d'un poste informatique : 1183.16 €
 - o 34 - Aménagement de la place de l'ancienne gare (city stade, équipements de fitness, terrain de pétanque, cheminement piétonnier, passerelle, mobilier urbain...) : 216 365.36 €

Dépenses d'investissement 2019



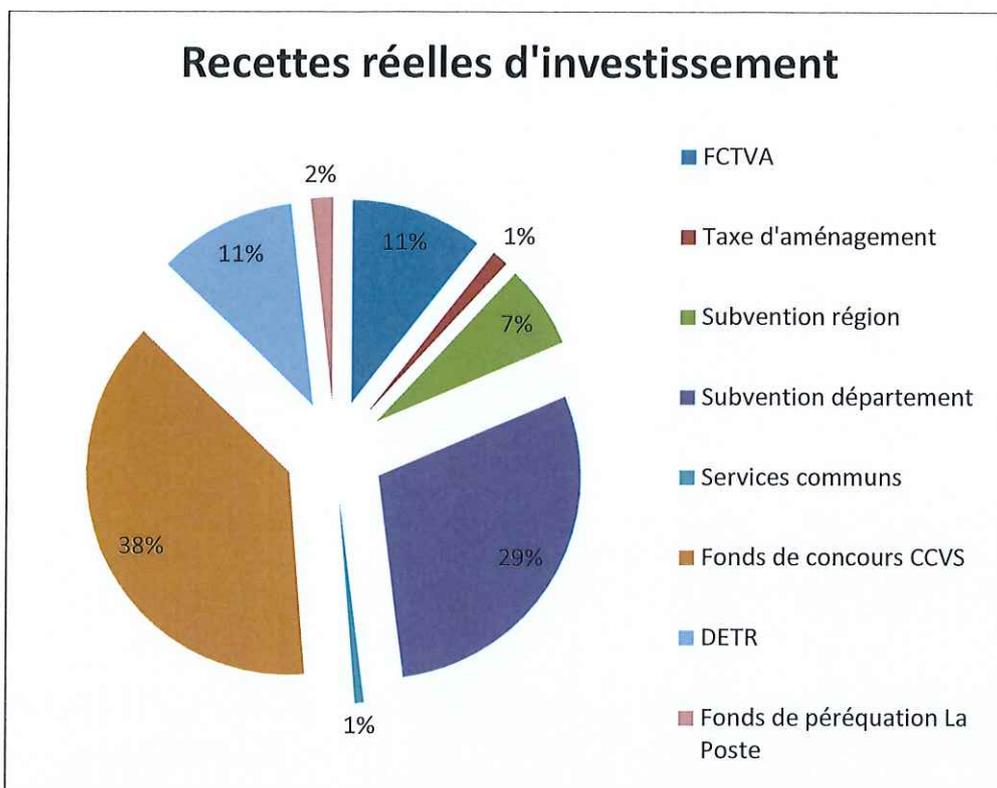
2.2 Les recettes d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 147 925.47 € (128 999.37 € en 2018). Elles se décomposent comme suit :

- Fonds de Compensation de la TVA : 15 660.86 €
- Taxe d'aménagement : 1 986.32 €
- Subvention de la région pour l'aire d'activités multisports : 9833 €
- Subvention du département pour les façades de l'église : 15 000 €
- Subvention du département pour l'aire d'activités multisports : 28 520.91 €
- Participation des communes de Leval et Romagny aux frais de l'église et du cimetière : 1063.70 €
- Fonds de concours de la CCVS : 56 976 €
- Fonds de péréquation de la Poste pour la mise en accessibilité de l'agence postale : 2681.10 €
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'aire d'activités multisports : 16 203.58 €

Les recettes d'ordre : 193 22.2.91 € concernant :

- Les opérations de cessions
- Les dotations aux amortissements pour un montant de 12 522.91 €



2.3. Les restes à réaliser :

Ils correspondent aux dépenses ou recettes engagées sur l'exercice 2019 mais qui n'ont pas pu être réglées sur ce même exercice

Ils se répartissent comme suit :

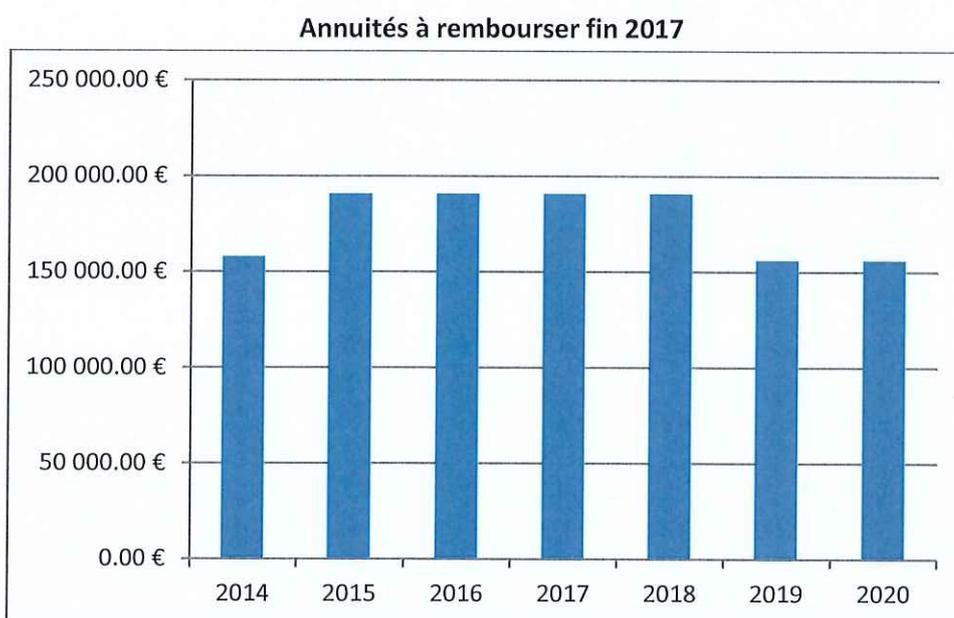
Dépenses :

Article	Opération	Restes à réaliser 2019
OPERATIONS		
	13 - EGLISE	61 728.00 €
2313	Ravalement de façades	61 728.00 €
	22 - FORET	3 936.00 €
2117	Travaux	3 936.00 €
	29 - MAIRIE	17 986.00 €
2313	Changement des fenêtres	17 985.60 €
	30 - GYMNASSE	25 000.00 €
2031	Etudes	25 000.00 €
	34 - AMENAGEMENT PLACE ANCIENNE GARE	8 700.00 €
2315	Mur de soutènement rive droite (fascines) + enrochement	8 700.00 €
TOTAL DES RESTES A REALISER 2019		117 350.00 €

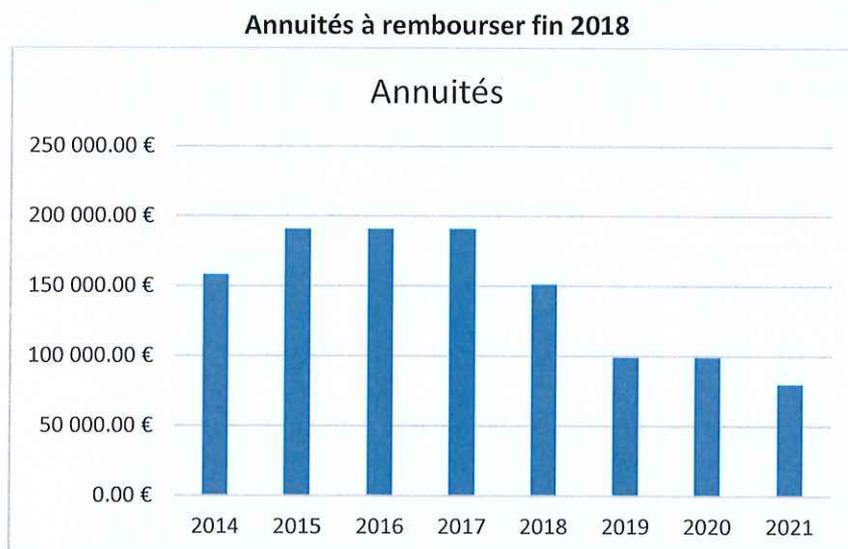
Recettes :

Article	Libellé	Restes à réaliser
13258	Subvention des autres groupements (CNDS) Aire d'activités multisports - Opération 34	14 000.00 €
TOTAL DES RESTES A REALISER 2019		14 000.00 €

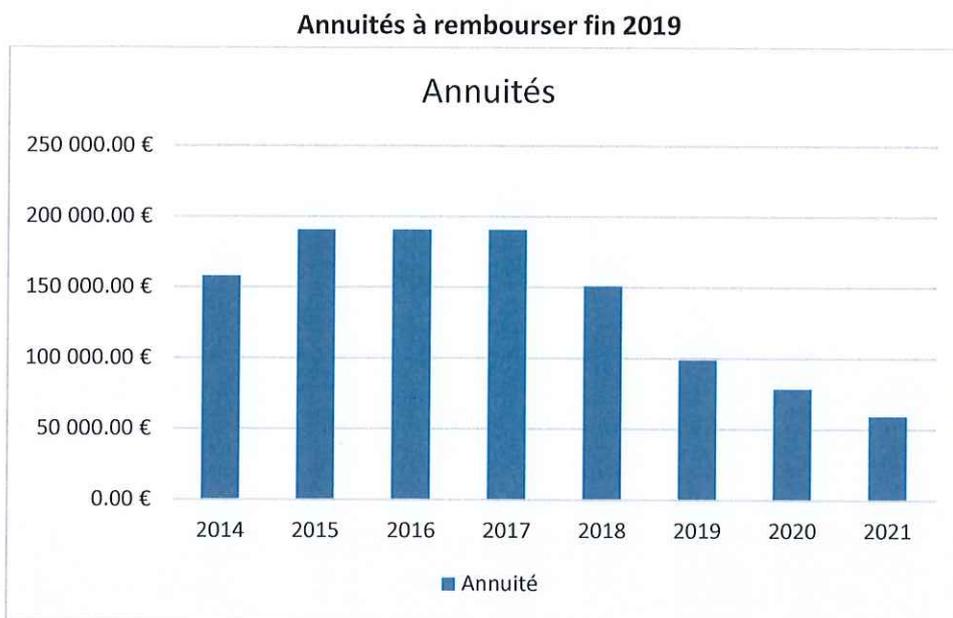
3. Evolution de l'endettement de la commune :



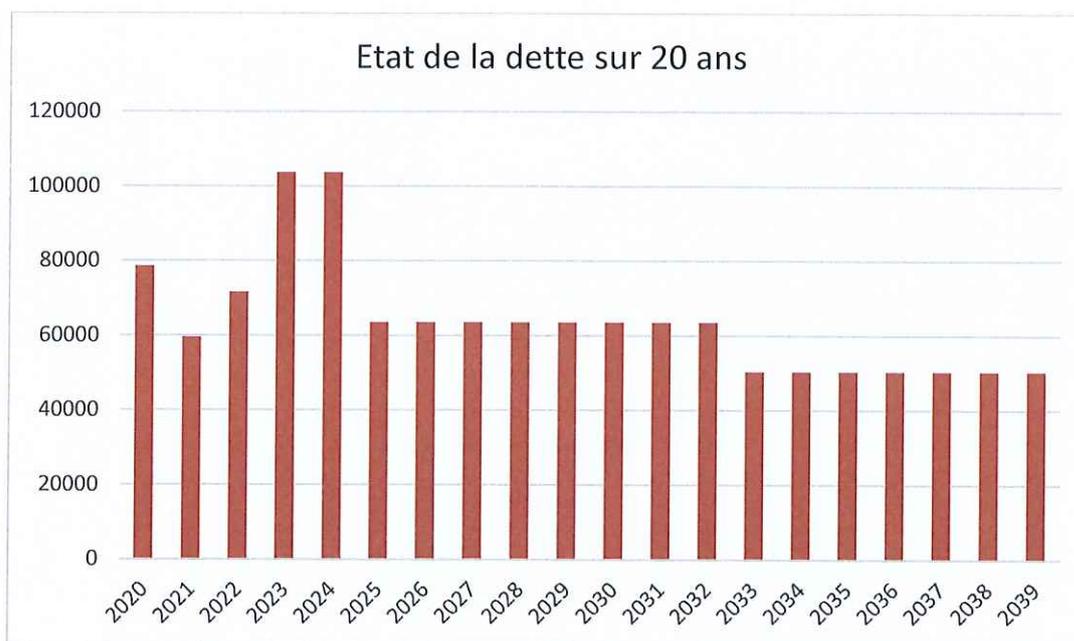
Des négociations ont débuté fin 2017 avec les financeurs afin de réduire le montant des annuités sur les prochaines années. Ainsi les nouvelles annuités 2018 se présentent comme suit :



La reprise des emprunts liés à la construction du centre de loisirs a contribué également à diminuer l'endettement de la commune. Les annuités fin 2019 s'établissent comme suit :



Etat de la dette sur 20 ans :



4. Taux d'imposition :

En 2019, les taux communaux des impôts locaux sont fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation 9.11 %
- Foncier Bâti 9.91 %
- Foncier Non Bâti 52.55 %

5. Effectifs de la collectivité :

Le tableau des effectifs permanents se compose ainsi :

Filière	Nombre	Grade	Temps de travail
Administrative	1	Rédacteur Principal 2 ^e classe	Temps complet
Administrative	1	Adjoint administratif Principal 1 ^e classe	Temps partiel : 90 %
Administrative	1	Adjoint administratif	Temps complet
Technique	1	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
Technique	1	Adjoint technique	Temps complet
Technique	1	Adjoint technique	Temps incomplet : 30 h par semaine

Deux Contrats Parcours Emploi Compétences à temps incomplet (30 h hebdomadaires) viennent compléter les effectifs du service technique.

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAYENNE' at the top, 'LE CHATEAU' at the bottom, and '90110' in the center. The signature is written across the stamp, with the pen strokes overlapping the text.

Didier VALLVERDU